

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Du 07 Juin 2021 à 20h00

Etaient présents : M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Séverine, M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, M. QUEMIN Denis, M. SEIGLE Didier, M. JOURDAN Jérôme, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme GENIN Chantal, Mme MATHIEU Emilie, M. THIVOLET Daniel et Mme SCHULTZ Laurence

Secrétaire de séance : M. THIVOLET Daniel

Excusés : Mme TODARO Marie-Pierre

Absent :

Procuration :

APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES :

Mise en place de l'organisation des élections Départementales et Régionales : Planning des assesseurs, dépouillement, déroulement du bureau de vote.

DELIBERATIONS :

MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil la situation actuelle de l'accueil en garderie des enfants scolarisés à Savas Mépin et retrace l'historique de l'étude de la mise en place d'un éventuel accueil périscolaire à la charge de la commune, ainsi que le budget prévisionnel de cet accueil. L'accueil périscolaire intègre une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique). Cet accueil est soutenu financièrement par la caisse d'allocations familiales.

L'accueil périscolaire concerne la prise en charge des enfants le matin avant la classe, de 7h15 à 8h20, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h20 et le soir après la classe de 16h30 à 18h30.

Le lieu d'accueil serait l'école primaire de la commune, coté cantine.

L'accueil concerne les enfants scolarisés.

La capacité d'accueil sera de 32 enfants le matin, 78 enfants le midi et 46 enfants le soir (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans).

Tarif et règlement intérieur:

Il est précisé que le tarif applicable sera individualisé en fonction de la composition de la famille et des revenus. Ce point fera l'objet d'une délibération tout comme le règlement intérieur.

Le conseil municipal, sur exposé du Maire, après en avoir délibéré:

APPROUVE: La mise en place d'un accueil périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h15 à 8h20, de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30, durant les semaines scolaires, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants seront accueillis à l'école primaire de Savas-Mépin coté cantine.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce service.

Adopté à l'unanimité des présents

MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES MERCREDIS DES SEMAINES D'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'organiser un service d'accueil périscolaire (SANS HEBERGEMENT) les mercredis durant les semaines scolaires.

Le Lieu d'accueil serait la salle polyvalente Germain JAILLET

La commission scolaire de SAVAS MEPIN travaille sur ce projet depuis plusieurs mois en collaboration avec les 3 autres communes partenaires qui sont les suivantes :

SAINT- JEAN- DE- BOURNAY, ARTAS, SAINT ANNE SUR GERVONDE.

Dans cette perspective, une analyse des besoins a été réalisée en amont.

Il en ressort que la création d'un service d'accueil périscolaire le mercredi répond à une réelle demande.

L'accueil concerne les enfants de 3 à 12 ans sur les temps périscolaires des mercredis de l'année scolaire uniquement et de 7h30 à 18h30

La capacité d'accueil sera de 25 enfants maximum.

(Respectivement au quota d'un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans).

Par ailleurs, BIEVRE ISERE COMMUNAUTE, dans le cadre de sa compétence enfance et jeunesse, a validé, par délibération en date du 31 mai 2021, la mise en place d'un accueil périscolaire sur les mercredis des semaines d'école piloté par les 4 communes partenaires qui sont, en rappel SAINT -JEAN- DE -BOURNAY, ARTAS, SAVAS- MEPIN, et SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE,

TARIF ET REGLEMENT INTERIEUR

Il est précisé que le tarif applicable sera individualisé en fonction de la composition de la famille et en fonction des revenus. Ce point fera l'objet d'une délibération tout comme le règlement intérieur, qui sera propre à chaque commune.

Le Conseil municipal, sur exposé du Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE : La mise en place d'un accueil pendant les temps du mercredi durant les semaines scolaires, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les enfants seront accueillis à la salle polyvalente Germain JAILLET de Savas-Mépin.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce service.

Adopté à l'unanimité des présents

APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'avec la mise en place de l'accueil périscolaire sur la commune, il est nécessaire de rédiger un règlement de fonctionnement qui définit les modalités d'admission et de fréquentation des enfants, les modalités de fonctionnement des activités et précise les droits et obligations des familles.

Après en avoir délibéré,

1- Le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire est approuvé, à l'unanimité des présents.

2- M. le Maire est autorisé à :

- signer le présent règlement périscolaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de ce règlement.

3- Il décide de mettre en application ces décisions au 1er septembre 2021

TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le tarif de l'accueil de loisirs périscolaire de la commune.

Il rappelle que le tarif applicable est individualisé en fonction de la composition de la composition de la famille et des revenus.

Pour l'accueil de loisirs du matin et du soir, tarification la demi-heure :

Tarif au quotient	Tarif à la demi-heure
0- 300	0,75 €
301 - 500	0,80 €
501 - 700	0,85 €
701 -800	0,90 €
801 -1000	0,95 €
1001 - 1300	1,00 €
1301 -1600	1,05 €
1601 - 1900	1,10 €
1901 - 2200	1,15 €
2201 et plus	1,20 €

En cas de dépassement de 18h30 : 5€ par ¼ d'heure supplémentaire.

Pour l'accueil de loisirs de la pause méridienne :

Tarif au quotient	Prix du repas	Accueil de loisirs périscolaire pendant la pause méridienne	Total
0- 300	3,70 €	0,10 €	3,80 €
301 - 500	3,70 €	0,20 €	3,90 €
501 - 700	3,70 €	0,30 €	4,00 €
701 -800	3,70 €	0,40 €	4,10 €
801 -1000	3,70 €	0,50 €	4,20 €
1001 - 1300	3,70 €	0,60 €	4,30 €
1301 -1600	3,70 €	0,80 €	4,50 €
1601 - 1900	3,70 €	1,00 €	4,70 €
1901 - 2200	3,70 €	1,20 €	4,90 €
2201 et plus	3,70 €	1,40 €	5,10 €

En cas d'inscription hors délai, le tarif total sera doublé à la facturation.

Pour l'accueil de loisirs à la journée :

Tarification habitants				
Tarif au quotient	Prix journée + repas	Demi-journée+ repas 8h 13h30 ou 11h30 18h	Demi-journée 8h 12h ou 13h30 18h	Péri loisirs 7h30 8h et ou 18h 18h30
0-300	6.60 €	5.50 €	3.85 €	0.40 €
301-500	7.70 €	6.05 €	4.40 €	0.40 €
501-700	8.80 €	7.15 €	4.95 €	0.40 €
701-800	9.90 €	7.70 €	5.50 €	0.50 €
801-1000	11.55 €	9.07 €	6.32 €	0.50 €
1001-1300	13.20 €	9.90 €	7.15 €	0.50 €
1301-1600	14.85 €	11.27 €	7.97 €	0.50 €
1601-1900	15.95 €	11.82 €	8.52 €	0.60 €
1901-2200	17.05 €	12.92 €	9.07 €	0.60 €
2201 et plus	18.15 €	13.47 €	9.62 €	0.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs comme exposé.

PETITE ENFANCE :

Pour être opérationnel lors de la nouvelle mise en place de l'accueil périscolaire, extra-scolaire et restauration, il faudrait 2 personnes à temps partiel supplémentaires, nous avons fait paraître 2 offres d'emploi sur pôle emploi.

Une réunion d'information sur cette nouvelle mise en place lors de la rentrée 2021-2022 aura lieu le 15 juin à 19h00 à la salle Germain Jaillot.

POINTS TRAVAUX :

L'élagage de la commune a commencé coté Savas et va continuer coté Mépin.

Il faut modifier la première place du parking école près du portail pour permettre au bus de tourner. Les peintures n'ayant pas encore été faites, la modification sera simple.

Un devis pour réaliser la devise de la république « liberté égalité fraternité » en acier, que nous installerons sur le mur de la mairie a été demandé à Monsieur Christophe JANIN : 680€, le Conseil valide ce projet.

Un fossé va être réalisé le long de l'impasse de la forêt et du concassé sera étalé sur le chemin pour le remettre en état.

CADRE DE VIE :

L'aire de jeux a pris du retard pour plusieurs raisons : intempéries, vacances des employés et retard de la société d'installation.

La mise en place des jeux se fera le lundi 14 juin par la société Playgonas.

Le fleurissement de la commune a été réalisé.

Le cinéma plein air aura lieu le 3 juillet sur le stade de Mépin, le film proposé sera « le gendre de ma vie », une buvette et restauration seront tenue par l'association de la Gym Volontaire.

DIVERS :

OAP 2

La commune doit prendre en charge le bassin de rétention d'eau sur l'OAP 2.

Suite à une étude a été réalisée il faudrait un bassin de 60X60m.

une 2^{ème} étude a été demandée.

Prévision du planning :

Le permis d'Aménager sera posé fin juin/juillet

Le démarrage de la viabilisation commencera en 2022

La construction de la 1^{ère} maison débutera fin d'année 2022

Une réunion avec les habitants de l'impasse de la Bergerie a eu lieu afin de les informer de la possibilité de se rattacher à l'OAP 2 pour la gestion des eaux usées car il n'y aura plus de possibilité de rejeter le surplus dans le champ.

TE38

Le TE38 a souhaité nous rencontrer pour l'enfouissement des réseaux électrique sur les hauteurs de Savas, lorsque des réseaux télécom sont proches ils doivent les enfouir en même temps, mais à la charge de la commune, devis de cet enfouissement : 25 000€.

Monsieur le Maire a proposé un autre chemin afin d'éviter les réseaux télécom et cette charge de frais supplémentaires, qui a été accepté par le TE38.

Station d'épuration

4 piézomètres seront posés courant juin pour étudier les nappes d'eau.

Fin septembre/octobre l'hydrogéologue aura donné son avis sur les résultats et s'il est possible d'implanter une station d'épuration.

Points d'apports ordures ménagères

Vu le nombre d'habitants sur la commune, 7 points d'apports pour les ordures ménagères seront nécessaires dont 3 semis enterrés.

Le Conseil Municipal réfléchit à d'éventuels lieux pour les installer.

Emplois vacances d'été

Comme chaque année la commune souhaite embaucher pour les vacances d'été des jeunes de la commune pour suppléer les agents communaux dans la gestion des espaces vert et divers travaux.

Cette année de nombreuses candidatures ont été déposées en mairie, une sélection se fera suite aux entretiens d'embauche.

Prochain conseil municipal

Mardi 06 juillet 2021 à 20h